

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnemer	ntale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
30/07/20	30/07/20	2020-009982						
	1. Intitulé du projet							
Projet de défrichement pour une mise en culture biologique sur la commune d' Escource.								
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique  Nom DUBES	Prénom <b>Aurélien</b>							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	-							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	-							
RCS / SIRET	Forme jurid	dique						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	dimensionnement correspondant du pr	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet						
N° de catégorie et sous catégorie		ard des seuils et critères de la catégorie les d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
	Déboisements en vue de la reconversion Reconversion des sols, portant sur une su 0,5 hectare.	n de sols. uperficie totale, même fragmentée, de plus de						
	4. Caractéristiques générales du proje	et .						
Doivent être annexées au présent formu								
4.1 Nature du projet, y compris les évent								
Mise en culture biologique sur la commune d'Escource à environ 4 km au Sud-Ouest du centre bourg de la commune.								
Défrichement de 1,35 ha préalable à la mise en culture sur la commune d'Escource (40).								
Le projet sera accessible via la route de Mir	nizan (RD 44) puis la "Qua Sencey".							

4.2 Objectifs du projet
L'objectif de ce projet est une mise en culture biologique sur la commune d'Escource (40). Il s'agira d'une rotation longue entre des céréales et des légumineuses.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.
Quelques arbres présents sur site et non gênant pour la réalisation des cultures prévus seront conservés (préservation des angles de cultures).
Une irrigation sera faite. Puis la mise en culture sera enfin réalisé.
Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois et débuteront à l'automne 2020 dès validations des autorisations administratives.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Une rotation longue est prévue entre des céréales et des légumineuses.
La phase d'exploitation concernera la mise en culture biologique des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme										
- Autorisation de défrichement	,									
natorisation de demenent										
	rojet et superficie globale de l'opé eurs caractéristiques	ération - préciser les unités de mesure utilisées  Valeur(s)								
	eurs caracteristiques	1,35 ha								
Surface globale du projet		1,55 11a								
4.6 Localisation du projet										
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long 1° <u>0</u> 4 ' <u>4</u> <u>6</u> " <u>Q</u> Lat. <u>4</u> <u>4</u> ° <u>0</u> <u>9</u> ' <u>0</u> <u>3</u> " <u>N</u>								
Parcelle P 229p	Pour les catégories 5° a), 6° a,									
40210 Escource	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b)	de								
	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	u								
	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _								
	Point d'arrivée :	Long ° ' ' Lat ° ' " _								
	Communes traversées :									
Jo	nignez à votre demande les a	annexes n° 2 à 6								
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouv	rage existant? Oui X Non								
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X										
Il s'agit de l'extension d'une parcelle agricole (actuellement en jachère). Cette dernière est cultivée depuis plus d'une cinquantaine d'année.										
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen										
différentes composantes de votre principal indiquez à quelle date il a été auto										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF 2 "Zones humides d'arrière-dune du Pays de born" présente à 450 m à l'Est du projet (aucune liaison fonctionnelle écologique recensée)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le projet se situe à plus de 8 km du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Selon le site georisques.gouv.fr, le projet est concerné par les risques : - lié à l'atmosphère : tempête et grains (vents) - feu de forêt - sismiques, très faible (niveau 1) - zone potentiellement sujette aux inondations de cave.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			FR7200714 "Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born" présent à 1,13 km au Nord-est du projet (aucune liaison écologique fonctionnelle présente).
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Une consommation supplémentaire d'eau est à prévoir pour l'arrosage des cultures au droit du projet. Aucun nouveau forage ne sera créé. En effet, un forage est déjà présent à l'Est au niveau de l'ancienne parcelle agricole. La nappe phréatique superficielle sera captée pour l'irrigation.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone possédant des enjeux écologiques faibles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation de 1,35 ha de parcelles sylvicoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque incendie, sismique et tempête.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Lors du déboisement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de défrichement entraîneront des déplacement à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, l'agriculteur utilisera des engins agricoles afin de cultiver sa parcelle.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase travaux, du bruit sera émis temporairement par les engins sylvicoles (abatteuse, débardeuse, broyeur). En phase exploitation, le bruit sera limité. Peu d'habitation sont présentes aux alentours. Le projet se situe en limite d'une ancienne parcelle agricole qui sera à nouveau exploitée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase travaux, des vibrations auront lieux (engins sylvicoles). En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules agricoles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins sylvicoles et agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Lors de l'irrigation, l'eau qui ne sera pas absorbée par les végétaux cultivés rejoindra la nappe phréatique par infiltration.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		_	Environ 1,35 ha de surfaces forestières seront consommé. La commune d'Escource conservera plus de 9 000 ha de forêts. Le projet concerne moins de 0.015 % de la surface forestière communale.			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou			
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (abattage des arbres, broyage lourd, ...) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Surface de boisements et taux de boisements très importants sur la commune d'Escource (9 044 ha de forêt, soit 88 % de la surface communale) ce qui limite fortement l'impact de ce défrichement.

Le secteur possède un enjeu écologique faible, sans liaison fonctionnelle écologique avec les zonages patrimoniaux présents aux alentours. Le maître d'ouvrage respectera les mesures d'évitement et de réduction (Cf. § 6.4 ci-dessus) ce qui permettra de diminuer considérablement les incidences du projet sur l'environnement.

De plus, le projet participera à créer des produits agricoles locaux ce qui renforcera l'indépendance alimentaire de la région et participera au développement économique d'un jeune agriculteur.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

8.1 Annexes obligatoires									
Objet									
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - IX non publié ;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);								
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X							

8.2 Autres annexes volontairement transmises	par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
--	--

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

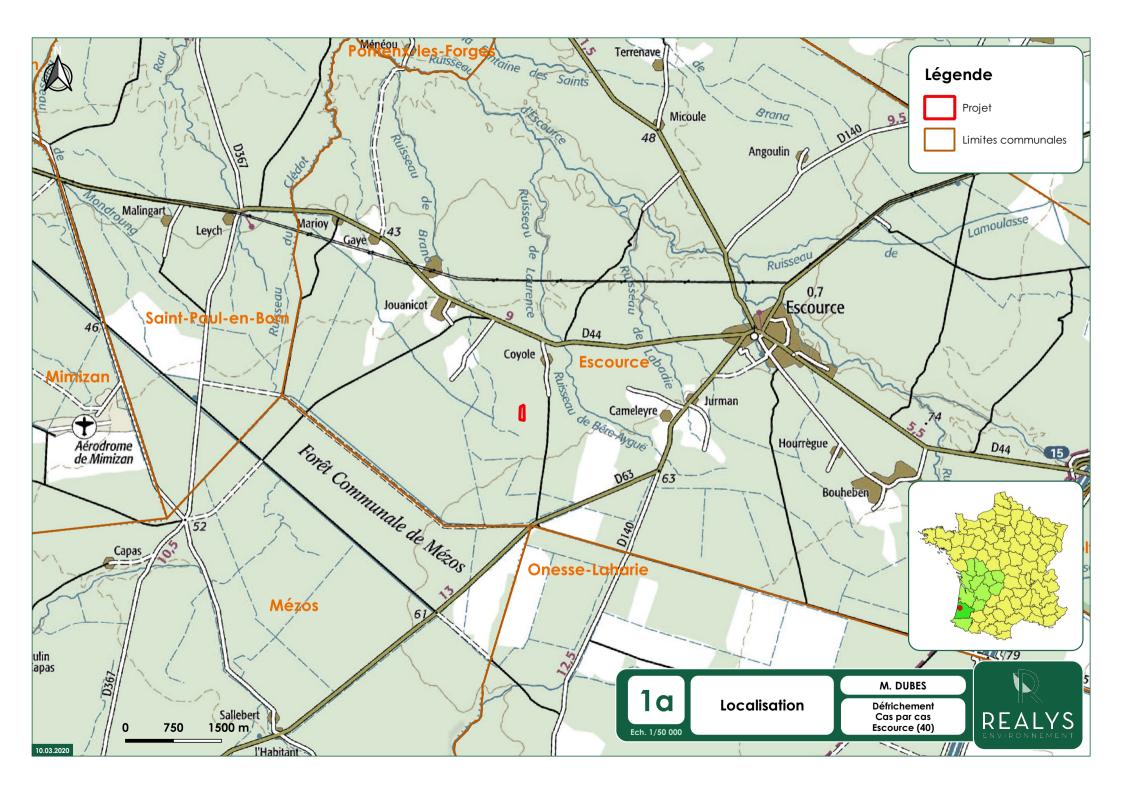
Fait à

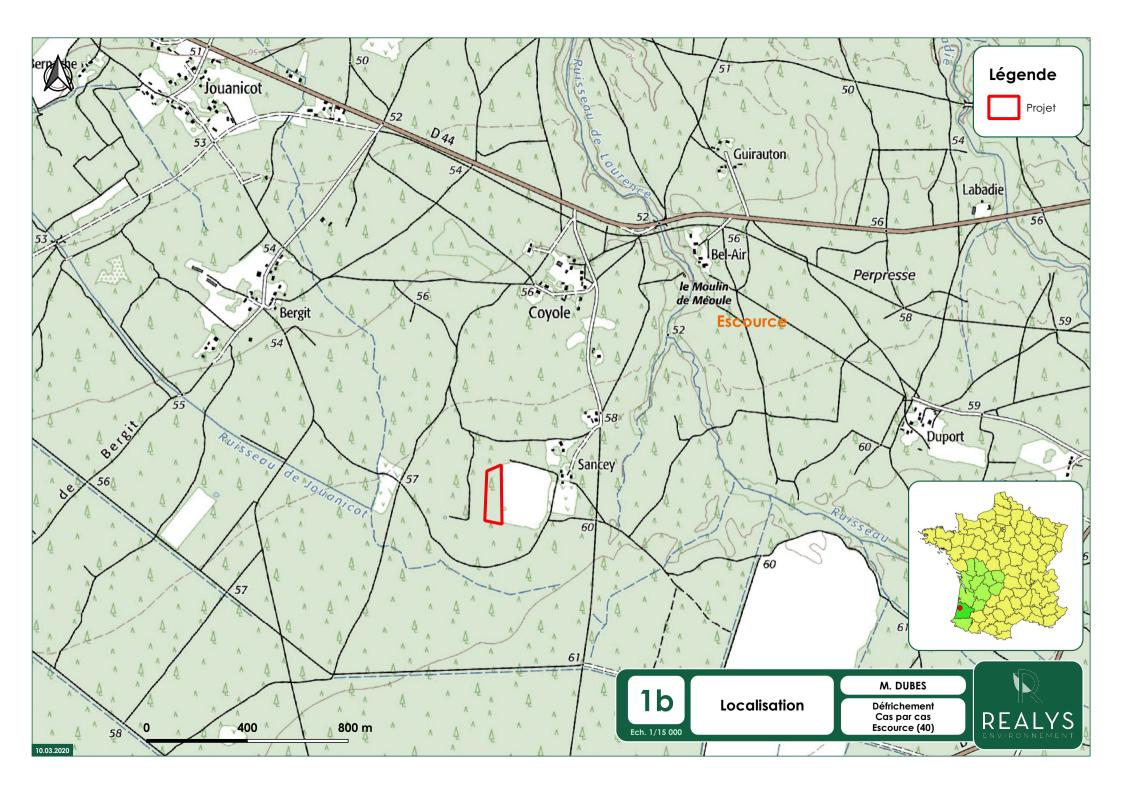
GASTES

le, 29/04/20

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





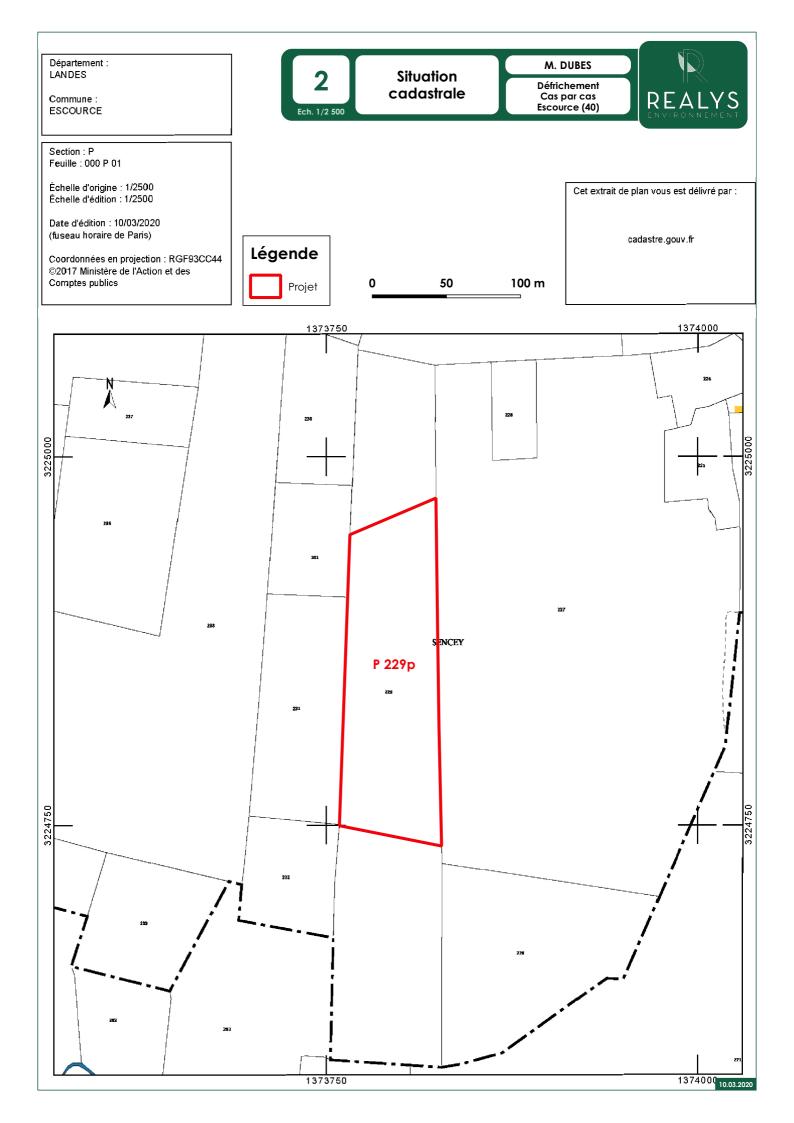




Figure 3 : Prise de vue nº1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue nº4

